

L'AFA ATTESTATION FEDERALE D'ASSISTANT

OBJECTIF

L'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant du professeur qui l'y aura inscrit. Elle valorise l'aptitude à l'encadrement et sensibilise aux formations proposées au sein d'une Ecole Régionale des Cadres.

Rappel : le titulaire de l'AFA assiste un enseignant diplômé (DAF, DIF, BEES) du club dans lequel il est licencié, en lui permettant ainsi d'avoir une aide technique et pédagogique durant les séances qu'il dirige ou lorsqu'il dédouble les cours par âge ou par niveau de pratique. En aucun cas le titulaire de l'AFA ne peut enseigner en pleine autonomie. Le professeur du club aura initié préalablement son élève jusqu'à l'obtention de l'AFA et continuera son apprentissage après cette formation.

CONDITIONS D'INSCRIPTION A LA FORMATION

Etre au moins ceinture marron, avoir au moins 14 ans, posséder au moins deux licences fédérales dont celle de l'année en cours.

DUREE DE LA FORMATION : 8 heures.

UF	CONTENU	DUREE
UF1	Pédagogie élémentaire	4 heures
UF2	Environnement réglementaire et fédéral	4 heures
Total		8 h

L'AFA REFERENTIEL DE COMPETENCES

UF 1 – PEDAGOGIE ELEMENTAIRE 4 heures

Etre capable :

- de choisir une animation pédagogique adaptée à différents publics ;
- de veiller au respect des consignes techniques et pédagogiques du professeur ;
- de démontrer et expliquer des exercices ;
- de corriger, évaluer les élèves et rendre compte au professeur.

UF 2 – ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET ASSOCIATIF 4 heures

Etre capable :

- de présenter un dispositif des formations proposées au sein des Ecoles Régionales des Cadres ;
- de définir des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de comprendre la vie associative du club ;
- de contribuer au respect de la discipline dans le dojo.

LIEU DE LA FORMATION AFA

Dans un des départements de la ligue.

ORGANISATION DE LA FORMATION AFA

Sur demande d'un ou plusieurs Présidents de comités départementaux auprès du Président de ligue, soit l'équipe de formation de l'Ecole Régionale des Cadres se déplace et assure la formation dans un des départements de la ligue, soit des responsables départementaux de formation sont mis en place dans chaque département. Ces derniers agissent sous la responsabilité du Président de ligue et du responsable de l'Ecole Régionale des Cadres.

BORDEREAU DE RELEVÉ DE RESULTATS

L'attestation de stage est signée par le responsable de l'Ecole Régionale des Cadres et le Président de ligue.

HOMOLOGATION DE L'AFA

L'attestation fédérale d'assistant est homologuée et délivrée par la ligue. Les résultats sont validés par le département formation de la FFKDA.

Cependant, le responsable de l'Ecole des cadres doit enregistrer les résultats de toutes les sessions pour les statistiques de son rapport annuel.

TARIF UNIQUE DANS TOUTES LES ECOLES REGIONALES DES CADRES

30 euros pour les frais administratifs et pédagogiques.